

# Un projet, un besoin, une mission

## POUR L'ENTREPRISE


- ◇ Besoin de visibilité,
- ◇ Stratégie de développement,
- ◇ Stratégie de recentrage,
- ◇ Projet d'essaiage,
- ◇ Besoin spécifique,
- ◇ Maîtrise des effectifs,
- ◇ Maîtrise de la masse salariale,
- ◇ Simple problème budgétaire...

Parce qu'une entreprise n'a pas nécessairement besoin de toutes les compétences ou d'en disposer douze mois par an.

Parce que vous ne voulez pas ou ne pouvez pas embaucher un salarié pour répondre à votre besoin et mener à bien un projet, une mission

### La meilleure solution est de faire appel à une compétence externe

- ◇ Technique,
- ◇ Informatique,
- ◇ Communication,
- ◇ Marketing,
- ◇ Formation,
- ◇ Traduction,
- ◇ Juridique,
- ◇ Audit...

 **QUEL QUE SOIT LE PROJET À CONDUIRE, UN PROFESSIONNEL QUE VOUS AUREZ CHOISI RÉPONDRA À VOS ATTENTES.**

## POUR LE PROFESSIONNEL


- ◇ Travailler différemment,
- ◇ Profiter d'une opportunité,
- ◇ Tester et valider votre projet d'entreprise,
- ◇ Préserver votre indépendance,
- ◇ Élargir votre réseau relationnel,
- ◇ Reprendre une activité professionnelle
- ◇ Développer expérience et compétence...

Parce que vous ne voulez pas du statut d'indépendant avec tous ses risques et ses contraintes

Parce que vous ne pouvez pas ou ne voulez pas créer une société dans l'immédiat.

### La solution est d'opter pour le statut d'indépendant salarié

- ◇ Préservez vos droits sociaux,
- ◇ Protégez votre patrimoine personnel,
- ◇ Conserver la maîtrise de votre activité,
- ◇ Vous libérer des contraintes administratives...

 **EXERCEZ VOS TALENTS DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES ET ÉLARGISSEZ VOTRE RÉSEAU RELATIONNEL.**



**AGC**

## Les entreprises concernées

**INDUSTRIE, FORMATION, ASSOCIATION, ADMINISTRATION,  
CABINET CONSEIL, INFORMATIQUE.**

◆ Les entreprises, administrations, associations de toutes tailles et de tous secteurs d'activité qui ne disposent pas des compétences requises en interne mais connaissent l'homme de la situation.

◆ Les entreprises qui souhaitent externaliser une partie de leurs services.

◆ Les entreprises qui veulent offrir une sécurité de statut à leurs futurs ex-salariés dans le cadre d'une politique d'essai...

### CE QU'IL FAUT SAVOIR.

Pour mener à bien chacun de vos projets, le recours à un spécialiste confirmé, via AGC, vous apporte efficacité, sécurité et souplesse.

Le professionnel que vous choisissez est libéré des contraintes administratives, juridiques et sociales, totalement centré sur la mission qui lui a été confiée.

Les compétences et savoir-faire nécessaires au développement et à la pérennité de votre entreprise, sont à votre disposition, sans avoir à augmenter ni les effectifs, ni la masse salariale.

La déclaration préalable à l'embauche, la rédaction du contrat de travail, la médecine du travail, le bulletin de salaire, les déclarations sociales...

Des contraintes administratives qui ont un coût réel et qui sont un frein à la réalisation de vos projets. Elles ne sont plus de votre responsabilité.



**AVEC AGC DES SPÉCIALISTES  
EN RESSOURCES HUMAINES ET  
EN ADMINISTRATION DES ENTREPRISES  
VOUS ASSISTENT POUR OPTIMISER  
LA MISE EN OEUVRE DE VOS PROJETS  
ET DE VOS DÉVELOPPEMENTS.**



**AGC**

# Les professionnels concernés

Les techniciens, cadres, ingénieurs et salariés en recherche d'emploi, mais également les formateurs, télétravailleurs, les personnes souhaitant reprendre une activité professionnelle, les cadres séniors souhaitant partager leur expérience professionnelle...

## **METTEZ VOS COMPÉTENCES AU SERVICE D'UNE ENTREPRISE**

Vos savoir-faire sont reconnus, vous connaissez une entreprise qui a des besoins dans votre domaine de compétences

## **VALIDEZ UN PROJET PROFESSIONNEL**

Vous souhaitez donner une nouvelle orientation à votre carrière, reprendre une entreprise, tester votre idée sur un marché, un secteur d'activité... sans perdre votre protection sociale.

## **DIVERSIFIEZ VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNEL**

Tout en poursuivant une activité professionnelle vous pouvez exercer en "free-lance" un ou plusieurs métiers.



**AGC VOUS PERMET DE  
VALIDER VOTRE PROJET EN  
TOUTE SÉCURITÉ ET VOUS  
ACCOMPAGNE DANS  
VOS DÉMARCHES.**

## **JEUNES DIPLÔMÉS**

Valorisez votre expérience par la réalisation de missions de conseils, (post stage par exemple). Votre statut d'indépendant apportera une réelle plus-value à votre C.V.

## **CADRES EN RECHERCHE D'EMPLOI**

Indemnisés ou pas par le Pôle Emploi, vous pouvez effectuer des missions en entreprise. Cette démarche active de recherche de missions vous permettra de rencontrer plus facilement les décideurs. Les professionnels touchés par un plan social pourront ainsi préserver leurs droits.

## **SÉNIORS**

Cumuler retraite et activité en temps partagé. Accéder en toute tranquillité à une seconde étape de la vie professionnelle.

## **OU TOUT SIMPLEMENT TRAVAILLER AUTREMENT**

Pouvoir offrir une collaboration souple et efficace tout en étant déchargé des contraintes administratives, sociales, fiscales et comptables



**AGC**

# Le portage, comment ça marche ?

## 1/ LA NÉGOCIATION

Le consultant entre en contact avec une entreprise susceptible de lui confier une mission.

Ils définissent ensemble, précisément les objectifs, le cadre et les délais de la prestation. Ils conviennent ensemble du tarif de l'intervention, des frais professionnels à prévoir ainsi que de l'échéance des paiements.

Le consultant négocie sa prestation comme s'il était un indépendant, autonome et responsable de sa propre entreprise.

## 2/ LE CONTRAT DE TRAVAIL

Le consultant mène à bien sa prestation, telle que définie avec l'entreprise lors de la négociation. Mensuellement, il rend compte, de l'avancement du projet à **AGC**.

## 3/ EXÉCUTION DE LA MISSION

Le consultant soumet à **AGC** les éléments de la négociation.

**AGC** et l'entreprise signent un contrat de prestation.

Simultanément, le consultant et **AGC** signent un contrat de travail pour la durée de la mission, reprenant les éléments de la négociation avec l'entreprise.

## 4/ LE RÈGLEMENT DE LA PRESTATION

**AGC** verse un salaire mensuel correspondant au montant de la prestation négociée et facturée à l'entreprise, (déduction faite des frais de gestion et de toutes les charges).

**AGC** se charge de fournir l'ensemble des documents administratifs nécessaires à chacune de ces phases et assure les démarches administratives pour le compte du consultant.

**AGC** facture la prestation à l'entreprise.



**À CHAQUE ÉTAPE, VOTRE  
CORRESPONDANT LOCAL AGC  
POURRA VOUS APPORTER  
ASSISTANCE ET CONSEILS**



AGC

# Une implantation nationale

